

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DELIBERATION N° 06/2018**

Séance du 31 mars 2018

OBJET : Examen du compte administratif 2017.

Nombre de membres : 9

Afférents au conseil : 9

En exercice : 9

Date de la convocation : 20/03/2018

Date d'affichage : 20/03/2018

Ayant délibéré : 6 Votés Pour : 6

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents
M. MILLO Jean-Luc
M. CIPRIANI Jean-Marie
M. POLI Jean-Baptiste
M. BRUNETTI Alain
M. MARTINO Enzo
M. MANTESE Jean-François

Etaient représentés

Mme GUIQUET Sandra

Etaient absents

Mme OBENOUS née DURAND Isabelle

M. POLI Pierre-Antoine

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21.
- **Vu** l'article L 1612-12, modifié par la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 – art 1 (V), du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.
- **Vu** le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Comptable.

LE RESULTAT COMPTABLE :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Titres de recettes émis	562 724,48	397 754,15	960 478,63
Mandats émis	447 273,33	375 876,59	823 149,91
= Solde d'exécution	115 451,15	21 877,57	137 328,71

Le résultat comptable présente un excédent de 137 328,71 euros.

LE RESULTAT DE CLÔTURE ET LE RESULTAT FINAL :

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année et les résultats de l'année précédente avant les restes à réaliser.

Le résultat final ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Solde d'exécution 2017	115 451,15	21 877,57	137 328,72
+ Résultat reporté de 2016	- 143 194,07	141 014,78	- 2 179,29
= Résultat de clôture	- 27 742,92	162 892,35	135 149,43
+ Restes à réaliser			
recettes	59 134,81		
dépenses	85 800,00		
= Résultat final	- 54 408,11	162 892,35	108 484,24

Le résultat de clôture s'établit donc en un déficit de la section d'investissement de 27 742,92 € (dont le résultat reporté de 2016) et un excédent de la section de fonctionnement de 162 892,35 € (dont le résultat reporté de 2016) d'où un total de 135 149,43 €.

Concernant les restes à réaliser de la section d'investissement, il convient de souligner qu'ils correspondent :

- En recettes : 59 134,81 € à des subventions obtenues mais non encaissées.
- En dépenses : 85 800,00 € à des dépenses engagées mais non mandatées à la fin de l'exercice, à reporter sur l'exercice 2018.

Le résultat final, qui correspond à la somme de l'excédent de la section de fonctionnement et du déficit de la section d'investissement (dont le solde des restes à réaliser), s'élève à 108 484,24 €.

Monsieur le Maire sort de la salle afin que l'assemblée procède au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal :

- Après avoir examiné le compte administratif.
- Considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.
- Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Et après en avoir délibéré :

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit : 85 800,00 € en dépenses d'investissement et 59 134,81 € en recettes d'investissement.
- **Arrête** les résultats du compte administratif 2017 tels que résumés ci-après : un excédent de fonctionnement de 162 892,35 €, un déficit de la section d'investissement de 54 408,11 €, soit un excédent total de 108 484,24 €.

Le compte administratif est approuvé et voté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 31/03/2018

Le Maire

Jean-Luc MILLO

